

Département

Pyrénées Atlantiques

Arrondissement

Pau

Délibération 2024-64 du conseil municipal du six novembre deux mil vingt-quatre

Le six novembre deux-mil vingt-quatre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du Conseil Municipal : 27**Nombre de conseillers en exercice : 27****Nombre de conseillers présents physiquement : 21****Nombre de conseillers votants : 27****Date de la convocation : 30/10/2024****Date de la mise en ligne : 07/11/2024**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier		X	Florent LALUCAA	
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge	X			
CROVELLA	Loïc		X	Anne GOUVET	
ROUZIERES	Nicole	X			
LAVIGNE	Gwendoline		X	Martine LAUGÉ	
SALAT	Didier	X			
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
CONESA	Claire		X	Didier SALAT	
BOONE	Emmanuelle	X			
FONTENIER	Jessica	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
BERTHELOT	Christophe	X			
FRITHMANN	Alicia	X			
SABLÉ	Corentin		X	Béatrice DELQUIGNIE	
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie		X	Agnès CASENAVE DIT MILHET	
AUGUSTO	Alain	X			

Informations diverses

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : Didier Salat est candidat(e)

Monsieur Didier Salat est désigné(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération

2024-64 : Création d'emplois d'agents recenseurs, rémunération des agents recenseurs et des co-coordonnateurs pour la campagne de recensement 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,
- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,
- Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,
- Vu le décret n°2003-485 du 05 juin 2003 relatif au recensement de la population,
- Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,
- Vu la délibération 2024-55 du 18 septembre 2024, relative au recensement de la population.

Afin de réaliser le recensement, le Maire rappelle à l'Assemblée la nécessité de créer huit emplois, non titulaires et à temps non complet pour faire face à des besoins occasionnels liés au recensement 2025 qui a lieu du 16 janvier au 15 février 2025.

Les agents recenseurs seront rémunérés en fonction du nombre de questionnaires retournés selon le barème suivant :

	Tous districts	Districts intra rocade n°1,26,27,28,29 et 30	Districts extra rocade n°31 et 32
Bordereau de district complété	5,30 € l'unité		
Dossier d'adresse collective complété	0,55 € l'unité		
Feuille de logement retournée (Papier et internet)	0,55 € l'unité		
Bulletin individuel retourné (Papier et internet)	1,05 € l'unité		
Formation – forfait par session, présence obligatoire à deux ½ journées	50 € (uniquement rémunérée si l'agent effectue en totalité la récolte)		
Tournée de reconnaissance avant la récolte – montant forfaitaire, avec véhicule personnel de l'agent recenseur		35 €	70 €
Déplacement pendant la récolte – montant forfaitaire, avec véhicule personnel de l'agent recenseur		50 € (au prorata selon l'avancement de la récolte)	100 € (au prorata selon l'avancement de la récolte)

Les co-coordonnateurs percevront un forfait de 350€ brut pour l'encadrement de cette mission.

Le Conseil Municipal est invité à :

VALIDER

Art 1 – La création des huit emplois non titulaires, à temps non complet pour le recensement 2025.

Art 2 – La rémunération proposée ci-dessus pour les agents recenseurs dans le cadre du recensement 2025.

Art 3 – La rémunération proposée ci-dessus pour les co-coordonnateurs dans le cadre du recensement 2025.

Délibération votée :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Signature du secrétaire de séance

SALAT Didier
